



**Eau
du Bas
Livradois**
Syndicat intercommunal

SIAEP du Bas Livradois
218 rue de la Mairie
63590 AUZELLES
04 73 72 20 72
syndicatbaslivradois@orange.fr

COMITÉ SYNDICAL DU SIAEP DU BAS LIVRADOIS

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023 à 19h30

Le 20 Février 2023 à 19 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à Auzelles, sous la présidence de Mme Marie Laure NUNES.

Date de convocation du Comité Syndical : le 07 Février 2023.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical, elle présente les excuses des délégués absents, remercie les délégués présents, les vice-présidents, le personnel du syndicat et Mr BARRAND Bernard (Ingénieur), de leur présence.

Présents : Mmes et Mrs NUNES Marie Laure - ROSSI Emilie - DUGNAS Sébastien - MARSEILLES Françoise - COSTILHES Alain - DAILHOUX Éric - DESMARET Jean Luc - HEUX Christian - MEUNIER Jean Philippe - REDON Michel - PIALOUX Yves - PAGES Patrice - MONTI Christian - MAISTRELLO Bruno - VIENNE Sylvie - COUPAT Mickaël - MASSACRIER Marc - POINTUD Serge - CHAMPEIX Sébastien - BERTRIX Bernard - JUILLES Anne Sophie - AUZANNEAU Martine - PEYRET CHABRIER Mireille - RODARIE Stéphane

Représentés : Mr FAURIAT Jonathan par Mr DUGNAS Sébastien - Mr ESPEIL Michel par NUNES Marie Laure

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de membres votants : 26

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte, désigne Mr DAILHOUX Eric, secrétaire, et invite l'Assemblée à examiner l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

I - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

II - Travaux

- 1) Le point sur les travaux
- 2) Choix d'un maître d'œuvre pour travaux programme 2023-2024

III - Conventions

- 1) Avenant à la convention avec Suez pour la fourniture de GEH
- 2) Avenant à la convention avec Suez pour le transport et le traitement du GEH saturé

IV - Personnel

- 1) Création de deux postes pour avancements de grade

V - Finances

- 1) Examen et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022
- 2) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
- 3) Vote du budget primitif 2023

VI - Questions diverses

- 1) Bilan mi-mandat

I - PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2022

Il est approuvé à l'unanimité sans observation.

II - TRAVAUX

1 - Le point sur les travaux

Mme la Présidente donne la parole à Mr BARRAND :

Depuis la réunion de décembre, il n'y a pas de changement.

Le programme 2021-2022 concerne la 4^{ème} et dernière tranche de travaux de périmètres de protection. On attendait que la neige fonde pour commencer les travaux. En ce moment, il n'y a pas assez d'eau, donc l'entreprise ne pourra pas toucher aux regards de captages, mais pourra faire le reste, comme les clôtures. Il faudra réfléchir par quels captages on va commencer.

Mr CHASSAING :

Le niveau de l'eau n'a jamais été aussi bas, il faudrait qu'il pleuve, sinon ce sera très tendu. Il y a peu de précipitation.

Mme La Présidente :

Le SIAEP Beurrières-Chaumont-St Just fait venir des camions d'eau, cela leur coûte 18 000 € par mois.

Il manque surtout des chauffeurs. Une réunion a eu lieu avec Madame la Sous-Préfète d'Ambert pour trouver des solutions. Les chauffeurs des collectes des poubelles pourront prêter main forte.

Un effort de solidarité a été demandé à tous. J'ai donc expliqué que pour nous, c'est compliqué de donner de l'eau. Nous pouvons par contre donner main forte aux communes qui ont besoin, pour les aider à chercher leurs fuites. Nous avons déjà eu une demande.

Mr HEUX :

Je suis témoin, elle a bien complimenté les fontainiers du SIAEP.

Mme La Présidente :

D'ailleurs, Mr RIGOLET de Condat les Montboissier a bien remercié le syndicat pour son intervention.

Mr PIALOUX :

Quand tu dis que le niveau d'eau n'a jamais été aussi bas, c'est par rapport à la saison ou à l'été ?

Mr CHASSAING :

Cela s'est déjà produit, mais dans le printemps, il avait beaucoup plu.

Mr BARRAND :

En plus, la végétation va reprendre.

Mme La Présidente :

Oui, et les maisons secondaires vont se ré-ouvrir.

2 - Choix d'un maître d'œuvre pour travaux programme 2023-2024

Madame la Présidente indique qu'il y a lieu de procéder à la passation du marché de maîtrise d'œuvre selon les dispositions de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique pour la réalisation de travaux de renouvellement de son réseau d'eau potable, ainsi que des travaux de télégestion.

Elle propose que ce marché soit passé avec la Société SECAE selon les dispositions de l'offre qu'elle a reçue de ce service et qu'elle présente à l'assemblée.

Elle précise que les missions confiées au maître d'œuvre comporteront les éléments de mission précisés ci-dessous, dont le contenu est défini aux articles R2431-1 et suivants du Code de la Commande Publique et seront réalisées conformément au cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 :

- Études d'avant-projet, études préliminaires, y compris, dossier de demande de subvention (AVP / EP),
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT),
- Visas (VISA) des études partiellement ou totalement réalisées par la ou les entreprises titulaires,
- Direction de l'exécution des travaux (DET),
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Mr DUGNAS :

Quel pourcentage cela fait par rapport au marché de travaux prévu ?

La secrétaire :

Moins de 5%

Mme JUILLES :

Est-ce que vous avez sollicité d'autres bureaux d'études ?

Mme La Présidente :

Non, nous n'avons pas d'obligation.

Mr DUGNAS :

Il connaît bien le secteur et le syndicat.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de confier à la Société SECAE la prestation de maîtrise d'œuvre des travaux ci-dessous, selon les propositions qui viennent de lui être présentées.

Lot 1 : réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.

Remplacer des canalisations en vieille fonte, route de la Chapelle, sur la commune de Cunlhat, par du PVC DN 125, sur environ 500 ml. Ces travaux se situent sur une route départementale, la réfection devra se faire avec du grave bitume et de l'enrobé. Puis, environ 380 ml de PVC à changer à l'intérieur du village de Viallard, toujours sur la commune de Cunlhat, où ont été découverts des branchements en plomb pour un montant de **13 300.00 Euros HT**.

Lot 2 : travaux de télégestion.

Redéfinir le système avec de nouveaux points de télégestion pour un montant de **6 000.00 Euros HT**.

Et autorise Madame la Présidente à signer ce marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Mme La Présidente :

En revanche, on a finalement reçu aujourd'hui un devis de l'entreprise Eiffage, que l'on attendait depuis longtemps. Il s'agit d'économiser de l'électricité à notre station de Cavet qui fonctionne avec un compteur 36 kva. Le devis se monte à 16 239.29 €.

Pierre, tu peux peut être en parler ?

Mr CHASSAING :

La station de Cavet marche avec deux pompages.

On envisage de faire des travaux pour mettre en place un système de by pass, pour moins utiliser le pompage et faire des économies d'électricité. Ce système est seulement possible quand il y a assez d'eau, par exemple en ce moment, ce ne serait pas possible.

III - CONVENTIONS

Mme La Présidente :

La fourniture et le traitement du GEH qui traite l'arsenic, sont réglementés par des conventions que nous avons passées avec Suez. La dernière fois nous avons acheté le GEH à

4.75 € le kg et jusqu'à fin mars 2023 le prix est 5.30 € le kg. On nous annonce une augmentation de 60%.

Mr CHASSAING :

Normalement, on fait tourner la station de Cavet avec 8 tonnes tous les deux ans, mais en ce moment, nous prenons l'eau de sources qui contient beaucoup d'arsenic, donc le GEH a été saturé en 14 mois.

Mme La Présidente :

Est-ce que deux tonnes suffiront pour les autres stations ?

Mr CHASSAING :

Normalement oui, sauf peut-être en fin d'année, ça dépend de l'eau utilisée.

1 - Avenant à la convention avec Suez pour la fourniture de GEH

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical qu'une convention a été passée le 26 Février 2019 avec la société Suez Service France, pour la fourniture de GEH, dans le cadre du traitement de l'arsenic, sur les cinq unités de traitement dont le Syndicat dispose.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'achat pour la fourniture du réactif GEH en termes de conditions tarifaires et de garanties d'approvisionnement.

Elle rappelle qu'un avenant à cette convention a été pris le 09 Novembre 2021 car l'entité juridique titulaire du marché a été remplacée par SUEZ HYDREA.

Elle explique que cette convention a été conclue pour une durée de quatre (4) ans, mais que face à la situation actuelle imprévisible, l'inflation croissance et l'augmentation incessante des prix, le fournisseur Hydréa n'est plus en mesure d'honorer son contrat dans les conditions préalablement signées et qu'il demande la signature d'un nouvel avenant à la convention.

Elle explique que dans le contexte actuel de très forte instabilité des prix, aucune formule de révision des prix n'est en mesure de prendre en compte les variations passées et futures et qu'un second avenant sera nécessaire si une prochaine commande était passée, pour adaptation des prix aux cours du moment.

Les autres termes de la convention restent identiques.

Madame la Présidente demande au Conseil Syndical s'il est d'accord pour passer ce nouvel avenant avec la société Hydréa.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité autorise la Présidente à signer l'avenant à la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

IV - PERSONNEL

1 - Création de deux postes pour avancements de grade

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que 2 agents du Syndicat peuvent prétendre à l'avancement de grade sur des emplois permanents à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Il s'agit d'avancements par promotion interne sans quota de deux Adjoints Techniques Territorial Principal de 1^{ère} classe, qui peuvent prétendre, par inscription sur la liste d'aptitude, à l'accès au grade d'Agent de Maitrise titulaire.

Madame la Présidente informe le Comité que les Lignes Directrices de Gestion ont été établies et transmises au Comité Technique du Centre de Gestion le 30 Avril 2021 pour avis et de son accord le 08 Juin 2021.

Elle propose l'avancement de grade de ces 2 agents et la création des postes correspondants, au 1^{er} Mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise la Présidente à permettre l'avancement de grade de ces agents ainsi que la création des postes correspondants aux dates indiquées ci - dessus, et à signer tout acte se rapportant à la présente décision.

V - FINANCES

1 - Examen et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022

Un exemplaire a été envoyé à chaque délégué, pour étude, en même temps que la convocation.

Il s'agit d'un document comprenant le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023.

La note de synthèse du Compte Administratif détaillé ci-dessous est présentée par Mr REDON Michel, Vice - Président.

En fonctionnement, à la clôture de l'exercice de 2022, le compte administratif fait apparaître un résultat de 1 009 256.32 € se décomposant comme suit : 236 145.61 € (résultats de l'exercice 2022) + 773 110.71 € (résultats antérieurs).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉE 2022

CHAPITRES	CA 2022
011 - Charges à caractère général	290 090.24 €
012 - Charges de personnel	284 887.85 €
014 - Atténuations de produits	65 817.00 €
022 - Dépenses imprévues	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
042 - Opérations d'ordre	221 823.73 €
65 - Autres charges de gestion courante	17 690.75 €
66 - Charges financières	6 668.63 €
67 - Charges exceptionnelles	45.00 €
TOTAL	887 023.20 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉE 2022

CHAPITRES	CA 2022
002 - Résultat antérieur	773 110.71 €
013 - Atténuations de charges	0.00 €
042 - Opérations d'ordre	125 858.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	985 174.88 €
75 - Autres produits de gestion courante	379.55 €
77 - Produits exceptionnels	11 756.38 €
TOTAL	1 896 279.52 €

En investissement, à la clôture de l'exercice de 2022, le compte administratif fait apparaître un résultat de 659 218.38 € se décomposant comme suit : - 71 611.36 € (résultats de l'exercice 2022) + 730 829.74 € (résultats antérieurs).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉE 2022

CHAPITRES	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 858.00 €
041 - Opérations patrimoniales	2 900.00 €
16 - Emprunt et dettes assimilées	36 226.02 €
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	53 218.06 €
23 - Immobilisations en cours	152 187.16 €
27 - Autres immobilisations financières	5 752.73 €
TOTAL	376 141.97 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNÉE 2022

CHAPITRES	CA 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	730 829.74 €
021 - Virement de la section d'exploitation	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	221 823.73 €
041 - Opérations patrimoniales	2 900.00 €
13 - Subventions d'investissement	79 806.88 €
TOTAL	1 035 360.35 €

Le Compte Administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

Mr HEUX :

Est-ce que les abonnés font des économies d'eau ?

Mme La Présidente :

Il y avait des arrêtés de restriction d'eau, certaines personnes jouent le jeu et d'autres non, avec le lavage des voitures et le remplissage des piscines. D'ailleurs, nous avons déjà demandé un arrêté de restriction à la réunion de la Sous-Préfecture, le 14 Février dernier.

Mr HEUX :

Concernant les travaux au lieu-dit Le Mas sur la commune d'Echandelys, quand est-ce que ça peut attaquer ? Parce que la commune doit faire ses goudrons.

La secrétaire :

Mr BARRAND, il faudrait préparer l'appel d'offre ?

Mr BARRAND :

Oui, oui, j'attendais que l'on me donne l'ordre.

Mr HEUX :

Et puis, on a déplacé des chemins pour arranger le syndicat, il a fallu payer encore 500€ pour passer la publicité sur La Montagne, il faut encore faire un acte administratif. Tout

ça, ça fait un coût pour la mairie. J'aimerais au moins une aide pour faire cet acte administratif.

Mme La Présidente :

Oui, bien sûr, je vais t'envoyer un modèle.

2 - Examen du Compte de Gestion 2022

Ce document comptable étant conforme au Compte Administratif ci-dessus, il est approuvé à l'unanimité.

3 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Accord du Comité pour l'affectation à l'excédent reporté de la somme de 999 506.32 €. Affectation complémentaire en réserves (1064) pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs pour un montant de 9 750.00 €.

4 - Vote du budget primitif 2023

La note de synthèse du budget est examinée par les membres du Comité présents.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2023

CHAPITRES	BP 2023
011 - Charges à caractère général	1 136 210.00 €
012 - Charges de Personnel	425 010.00 €
014 - Atténuations de produits	79 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	16 134.33 €
042 - Opérations d'ordre	234 424.21 €
65 - Autres charges de gestion courante	23 500.00 €
66 - Charges financières	14 721.46 €
67 - Charges exceptionnelles	29 000.00 €
TOTAL	1 958 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2023

CHAPITRES	BP 2023
002 - Résultat antérieur	999 506.32 €
013 - Atténuations de charges	750.00 €
042 - Opérations d'ordre	128 562.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	828 500.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	300.00 €
77 - Produits exceptionnels	381.68 €
TOTAL	1 958 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2023

CHAPITRES	BP 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 562.00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 900.00 €
16 - Emprunt et dettes assimilées	36 226.02 €

20 - Immobilisations incorporelles	10.000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	286 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	1 350 000.00 €
27 - Autres immobilisations financières	20 311.98 €
TOTAL	1 833 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2023

CHAPITRES	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	659 218.38 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	234 424.21 €
041 - Opérations patrimoniales	1 900.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 750.00 €
13 - Subventions d'investissement	500 457.20 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	427 250.21 €
TOTAL	1 833 000.00 €

Après examen, le budget est voté à l'unanimité.

VI - QUESTIONS DIVERSES

1 - Bilan mi-mandat

Les premiers mois ont été largement consacrés à régler le litige concernant le bois de Mauchet avec Groupama immobilier ; le compromis qui a été validé par les deux partis, a permis de reprendre le programme de réalisation des PPI. Il y avait urgence, puisque les DUP d'une durée de 10 ans, étaient arrivées à échéance, ainsi que la prorogation des 5 ans. Malgré cela, nous avons réussi à continuer les PPI en cours, lancer la 4^{ème} tranche des 27 captages restants et obtenir les subventions du département et de l'agence de l'eau, non sans mal.

Parallèlement, la volonté du département de créer un syndicat départemental de l'eau, nous a bien occupés, tout comme le transfert de compétences eau-assainissement par ALF. Pour rappel, je suis membre du COPIL, au sein de la commission eau-assainissement ALF. Le semestre prochain sera déterminant sur l'orientation que voudra prendre l'ALF, en concertation avec les communes et les syndicats. C'est bien sûr un choix politique que prendront les élus.

o LES TRAVAUX REALISES

- Sallèdes (fin des travaux dans le Bourg, dernière tranche)
- Mise aux normes des réservoirs de Vironne à Cunlhat et de Liards à Egliseneuve des Liards).
- PPI 1, 2, et 3.
- Seuls les travaux prévus sur Domaize sont à ce jour en attente. Le diagnostic de l'assainissement ayant dépassé les 10 ans, doit être réalisé par la commune.
- Le Fraisse commune de Domaize 2^{ème} partie et La Roche à Brousse.

○ LES TRAVAUX PREVUS

- PPI 4^{ème} tranche, 27 captages devraient se faire en 2023.
- Canalisations Le Mas, commune d'Echandelys et les Amouilhoux, commune Ste Eloy la Glacière.
- Les travaux que nous venons de voter pour la maîtrise d'œuvre : canalisations de la Croix Ste Anne au village de Viillard et le village de Viillard.
- Renouvellement du système de télégestion et équipement de nouveaux compteurs généraux. (intersites en radio).

○ MATERIEL

Les véhicules Peugeot Partner ont remplacé les Volkswagen Caddy (le Caddy sur lequel nous avons engagé de gros frais d'entretien a été conservé). La FIAT Panda a été vendue également.

Le site internet est en cours de création. Changement de logo.

○ PERSONNEL

- Nadège a rejoint Sylvie à plein temps au secrétariat 1^{er} janvier 2021.
- Gaëtan est parti en mars 2022 vers d'autres responsabilités.
- François a intégré le syndicat en mai 2022.
- Nous avons recruté un nouvel agent technique, Mathieu, pour renforcer le service, effectuer la relève des compteurs, réaliser le nettoyage des PPI, et bien sûr se former au métier de fontainier. Il intégrera l'équipe le 1^{er} mars.

Orientations choisies pour les prochaines années

Ces derniers mois, nous avons envisagé et cherché plusieurs possibilités pour renforcer et projeter le syndicat vers l'avenir.

3 axes de travail ont été fixés :

1^{ère} axe : La recherche de nouvelles ressources

Afin de conforter et de renforcer notre approvisionnement en ressource. Nos techniciens ont recensé 3 nouvelles sources potentielles ; nous devons prendre contact dans un premier temps avec les propriétaires, et si accord, l'ARS, que j'ai contactée, fera évaluer les sources par un hydrogéologue. La durée pour exploiter une source est de 3 ans minimum.

Nous devons également évaluer la possibilité d'interconnexions.

Mr BARRAND :

Concernant les interconnexions, selon le schéma départemental, on vous amène de l'eau à Péroulade, commune de Sallèdes.

Avec le Siaep de la Faye, on achète déjà de l'eau, mais il faudrait savoir quel est leur capacité. En ce moment, il y a de la marge, mais est que ce sera pareil dans 6 mois, 1 an. S'il s'agit d'un secours comme actuellement c'est une chose mais si c'est prendre de l'eau tout le

temps c'est une autre histoire. Pour l'instant, il y a 150 m³ à Lafont qui reste sur Tours sur Meymont. Le mieux ce serait d'avoir plus d'eau à Cavet.

Mme La Présidente :

Ils ont de l'eau et peuvent en donner, mais pas de visibilité et de moins en moins. L'observatoire du département prévoit 25 à 30% de baisse sur notre secteur de capacité en eau d'ici 2040.

2^{ème} axe : Les points de stockage, de traitement, de distribution :

- Le renouvellement et le renforcement de la surveillance par télégestion permettront aux agents d'intervenir plus rapidement et plus efficacement en cas d'anomalies, de fuites, de ruptures de canalisations.
- La mise en place des éléments de surveillance entre les captages et les réservoirs, qui est un de nos des points noirs, nous permettra d'éviter des pertes d'eau, lors de l'acheminement. Or nous n'avons pas vraiment, actuellement, les moyens de connaître, d'identifier et de quantifier les pertes entre ces ouvrages.
- Le système de géolocalisation de notre réseau grâce à l'acquisition d'une tablette permettant la géolocalisation.

C'est un investissement conséquent mais fondamental et nous sommes tous animés par cette ferme volonté de préserver la ressource, surtout dans cette période préoccupante que nous traversons concernant nos sources.

3^{ème} axe : un programme de renouvellement de réseau a été établi

Ce sont environ 30 kilomètres qui ont été recensés dont environ :

- 8 kilomètres très urgents,
- 5 kilomètres urgents,
- 17 kilomètres moins urgents.

De plus, certains ouvrages seront sans doute à réhabiliter ou à créer, notamment certains réservoirs en mauvais état et pour certains une la capacité insuffisante.

2 - Personnel

Mme La Présidente :

J'ai quelque chose à vous dire de moins réjouissant. Nous avons un fontainier qui a perdu son permis, visiblement depuis novembre 2019, et qui conduit sans permis les véhicules du Siaep.

En plus, ce même fontainier a eu un accident en mai 2022 avec le véhicule du syndicat.

On l'a appris il y a un mois, au moment de faire l'attestation de conduite ; tous les agents ont présenté leur permis, sauf un. Je lui ai demandé plusieurs fois. Il a été en arrêt jusqu'au 10 janvier et a repris le mercredi 11 janvier. Il m'a seulement dit le lundi 16 qu'il n'avait plus le permis, mais je n'ai pas pu savoir depuis quand exactement. Il n'est pas coopératif du tout. Nous avons fait une réunion de bureau au cours de laquelle il a été décidé de recourir à une sanction disciplinaire qui pourrait être un motif de révocation.

Mr HEUX :

Du coup, comment ça se passe pour les gardes et avec ses collègues ?

Mme La Présidente :

On est bien ennuyés. Dès que je l'ai su, je lui ai tout de suite dit qu'il ne conduisait plus les véhicules du syndicat et qu'il ne faisait plus les gardes.

Mr PIALOUX :

Y a-t-il des conséquences pour le syndicat par rapport l'accident ?

Mme La Présidente :

Il a eu l'accident tout seul, donc pas de tiers impliqué. Par contre, en tant que Présidente, je suis responsable et le syndicat a couvert cet accident par la méconnaissance de cette perte de permis. Nous ne savons pas encore, quand est ce qu'il va le retrouver.

Madame la Présidente lève la séance à 21 heures 30, en remerciant les délégués et autres personnes présentes.

Auzelles, le 22 Juin 2023

La Présidente



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "ML Nunes", written over a horizontal line.

Marie Laure NUNES

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Eric Dailhoux", written over a horizontal line.

Éric DAILHOUX